



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
– VOISIN Valérie -- TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre --
DERVOUT Dominique - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel -
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN
Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent –
JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita –
DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle –
CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Régine SCAER JANNEZ
- Muriel LE GAC à Olivier BELLEC
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 juin 2015

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

MOTION TAFTA

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que le conseil municipal dans sa majorité souhaite attirer l'attention des citoyens de la commune sur les conséquences possibles de l'application du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement « PTCI » (« TAFTA » en anglais), traité de libre-échange entre l'Union Européenne et les USA en cours de négociation, l'UE étant représentée par la Commission Européenne. Ce traité a pour objectif de créer un Grand Marché Transatlantique (GMT) par la suppression des « *barrières non tarifaires* » au commerce impliquant notamment un nivellement de nos normes, règlements et lois, et l'octroi de droits spécifiques aux investisseurs.

CONSIDÉRANT que la mise en application du traité pourrait concerner directement les **collectivités locales - qui ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique local** - qui verraient remis en cause leurs choix de prestataires (fournisseurs de biens et services) ou délégataires de services publics incluant des clauses de durabilité (environnementale, sanitaires et sociale) potentiellement évaluées comme des entraves au commerce,

CONSTATANT que la proposition d'inclure des règles de protection des investissements, assorties d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États devant des **juridictions arbitrales privées (ISDS)**, donnerait aux investisseurs des droits exclusifs pour attaquer les États et les collectivités territoriales, lorsque des décisions démocratiques seraient considérées comme ayant un impact négatif sur leurs profits anticipés,

CONSTATANT l'impact prévisible sur les activités économiques locales que les dispositions de l'accord ne permettraient plus aux communes de soutenir, via l'inclusion de critères sociaux, de santé publique, de qualité environnementale et de proximité, dans leurs achats et demandes de prestations,

DÉPLORANT en outre l'opacité des négociations en cours concernant le projet de traité qui porte atteinte à la souveraineté démocratique de notre pays,

Monsieur Le Maire propose de voter à main levée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix :

- **S'OPPOSE** à tout processus tentant d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de **protection des citoyens, des salariés et des consommateurs,**
- **REFUSE** l'érosion de ses **capacités d'organisation et de régulation du développement économique local,** mises en œuvre dans l'intérêt général,

Et à défaut d'ouverture d'un **débat démocratique national** sur les conséquences de ces traités, après publication de l'ensemble des éléments en cours de négociations, **EXPRIME dans ce cas** son opposition au Traité de Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TAFTA).

Mesdames FLOCH ROUDAUT, DOUX BETHUIS et Messieurs TANGUY et DION s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 25 juin 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

